



ORDRE DES INGENIEURS DU CONGO (OIC)

CONSEIL NATIONAL

PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

N° 002/ 2026/OIC/CN/P/SG

PROCES-VERBAL DE PRESTATION DE SERMENT

DES NOUVEAUX MEMBRES DE L'OIC

L'an deux mil vingt-six et le samedi 09 mai ;

Par devant l'Assemblée générale, réunie en sa session solennelle ordinaire, au siège de la Société AOGC à Brazzaville, les soixante-onze(71) ingénieurs nouveaux membres de l'OIC (cf. liste en annexe), ont, à l'issue de la publication du Tableau de l'Ordre, au titre de l'année 2026, prêté le serment, conformément à l'article 79 du règlement intérieur de l'Ordre des ingénieurs du Congo en sigle « OIC ».

Le Bureau exécutif leur en a donné acte et les a renvoyés à l'exercice de la profession en République du Congo.

Le Bureau exécutif a également donné acte à monsieur le Secrétaire général de la lecture par lui faite.

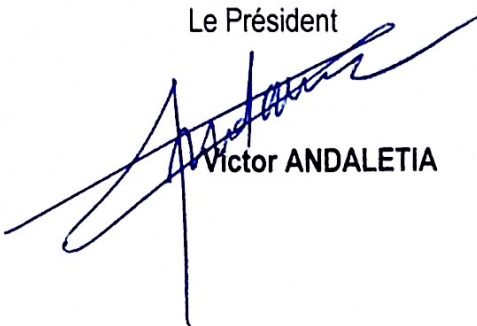
En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé et signé pour y être recouru en cas de besoin.

Fait à Brazzaville, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire général


MANGOUELEH-BEOLEH

Le Président


Victor ANDALETIA

ORDRE DES INGENIEURS DU CONGO

(OIC)

CONSEIL NATIONAL

BUREAU EXECUTIF

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail- Progrès

COMMUNIQUE FINAL

Convoquée par décision n° 047/OIC/CN/BE du 21 avril 2026, la 3^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'Ordre des Ingénieurs du Congo, en sigle « OIC » s'est tenue le samedi 9 mai 2026 de 10 heures à 15 heures, dans la salle de conférence du siège de l'AOGC, sous la présidence de l'ingénieur **Victor ANDALETIA**, qu'entouraient les autres membres du Bureau exécutif de l'Ordre.

Cette session a été marquée par l'approbation du programme d'activités 2026, du budget exercice 2026, des mesures de renforcement organisationnel et structurel de l'Ordre, d'une part et par la prestation de serment des soixante-onze (71) nouveaux adhérents, d'autre part.

Du déroulement des travaux :

a)- Cérémonie d'ouverture :

Prenant la parole, l'ingénieur **MANGOULEH - BEOLEH**, Secrétaire général de l'Ordre a déroulé le programme des travaux avant de donner lecture de la décision n° 047/OIC/CN/BE du 21 avril 2026, convoquant la 3^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'Ordre des Ingénieurs du Congo, en sigle « OIC ».

Ensuite, il a très respectueusement invité le Président de l'Ordre à prendre la parole pour son mot de circonstance.

Intervenant à son tour, le Président a de prime abord, tenu à remercier les participants pour leur présence, malgré leurs multiples occupations.

« Votre engagement témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie et au développement de notre institution » a-t-il dit.

Puis, il a expliqué les raisons qui ont retardé la tenue des présentes assises.

« Prévue au mois de février dernier, l'Assemblée générale ordinaire se tient aujourd'hui à cause des élections présidentielles et du retard enregistré dans le paiement des cotisations par certains d'entre nous », a-t-il renchéri.

Poursuivant son propos, le président a loué les efforts consentis par chacun de nous quant à la régularisation de la situation financière.

En outre, il a rappelé que l'Ordre était encore jeune, avec à peine un an d'existence depuis la publication du premier tableau et que nous progressons avec détermination, dans le respect des différentes étapes nécessaires à sa consolidation et à son plein accomplissement

Par ailleurs, il a souligné que cette Assemblée générale est la dernière du mandat qui s'achève le 8 juillet 2026 et a souhaité qu'un regard lucide soit jeté sur le chemin parcouru, afin de consolider nos acquis et de mieux préparer les échéances à venir, à savoir :

- la tenue de l'Assemblée générale électorale.

Sur ces mots, il a invité les participants à examiner avec attention, rigueur et sens de responsabilité, les différents documents soumis à l'approbation du plénum avant de déclarer ouverte la 3^e Assemblée générale ordinaire de l'Ordre des ingénieurs du Congo.

Ensuite, le Président a demandé au Secrétaire général de donner lecture de l'ordre du jour des travaux, ainsi libellé :

- 1- Vérification des présences ;
- 2- Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;
- 3- Examen et adoption du projet de tableau 2026 ;
- 4- Examen et adoption du projet de rapport d'activités 2025 ;

- 5- Examen et adoption du projet de programme d'activités 2026 ;
- 6- Examen et adoption du projet de rapport financier 2025 ;
- 7- Examen et adoption du projet de budget 2026 ;
- 8- Examen et adoption du projet de création de la Caisse d'Entraide des membres de l'OIC et du projet de délibération y afférent ;
- 9- Examen et adoption du projet relatif à la mise en place de la Commission de contrôle des finances de l'Ordre et du projet de délibération y afférent ;
- 10- Examen et adoption du projet de création et organisation de la journée de l'ingénieur congolais et du projet de délibération y afférent ;
- 11- Examen et adoption du projet de délibération modifiant la délibération fixant les frais de dossier d'adhésion et les montants des cotisations annuelles ;
- 12- Divers :
 - procédure d'établissement du cachet de l'ingénieur
- 13- prestation de serment des nouveaux membres ;
- 14- communiqué final

b)- des travaux :

- De l'examen des points inscrits à l'ordre du jour:

1- La vérification des présences a donné les résultats suivants :

- ❖ Attendus : 189
- ❖ Présents : 97
- ❖ Excusés : 20
- ❖ Absents : 72

Le quorum étant largement atteint, les participants ont pu siéger et valablement délibérer.

2- Examen et adoption du projet d'ordre du jour

L'ordre du jour était adopté à l'unanimité sans amendement.

3- Examen et adoption du projet de tableau 2026 ;

Le tableau 2026 a été adopté sans amendement.

4- examen et adoption du projet de rapport d'activités 2025 ;

Le rapport d'activités 2025 de l'Ordre a été adopté avec amendements.

5- Examen et adoption du projet de programme d'activités 2026 ;

Il a été adopté avec amendements

6- Examen et adoption du projet de rapport financier 2025 ;

Le rapport financier a été adopté sans amendement.

7- Examen et adoption du projet de budget 2026 ;

Le budget annuel a été adopté à l'unanimité sans amendement. Il est équilibré et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **quarante-cinq millions quatre cent quatre-vingt - six mille huit cent soixante- quinze(45.486.875) Francs CFA.**

8- Examen et adoption du projet de création de la Caisse d'entraide des membres

Conformément à l'article 120 du règlement intérieur de l'OIC et du projet de délibération y afférent ;

Le projet a été adopté sans amendement ainsi que la délibération subséquente.

9- Examen et adoption du projet relatif à la mise en place de la Commission ad-hoc de contrôle des finances de l'Ordre au titre de l'année 2025 et du projet de délibération y afférent ;

Conformément à l'article 106 du règlement intérieur, l'Assemblée générale a adopté ledit projet et a élu la Commission ad-hoc pour l'année 2025, composée ainsi qu'il suit :

- Président : ingénieur **NZENGUE Prosper Kévin** ;
- Premier secrétaire : ingénieur **DEKESSE LEMBET Lynshe Damien** ;
- Deuxième secrétaire : ingénieur **NGONDO NKOUNGA Reims Gildas.**

Dans ce même élan, la délibération y afférente a été adoptée à l'unanimité et sans amendement.

10- Examen et adoption du projet de création et organisation de la journée de l'ingénieur congolais et du projet de délibération y afférent ;

Après quelques échanges sur la dénomination de la journée, l'Assemblée générale a retenu l'intitulé proposé par le Conseil national.

Ainsi, un comité de dix(10) membres a été mis en place selon les critères édictés, à savoir six (6) ingénieurs du secteur génie et quatre (4) autres corps de métiers.

Il est composé des ingénieurs suivants :

1. Malanda Narcisse
2. Ossete Jean Michel
3. Engoma Issombo Thedy Chancel
4. Ngoko Georges Gabin
5. Ngouaka Gabriel
6. Tabaka Jean Robert
7. Etokabeka Job Sylvanus
8. Ayina Akilotan Cumbi Hughes
9. Nguimbi Nsihou Omer Crépin
10. Gahuli Des-mouandza

11-Examen et adoption du projet de délibération modifiant la délibération fixant les frais de dossier d'adhésion et les montants des cotisations annuelles ;

a)- Frais du dossier :

- Personnes physiques (nationaux et étrangers) : 25.000 FCFA :
- Personnes morales (sociétés) : 50.000 FCFA

b)- Cotisations annuelles

- Personnes physiques (nationaux et ressortissants CEMAC) : 75.000 FCFA :
- Etrangers hors CEMAC : 100.000 FCFA
- Personnes morales (sociétés) : 150.000 FCFA

Le projet de décision a été adopté sans amendement ainsi que la délibération y relative.

12-Divers :

- procédure d'établissement du cachet de l'ingénieur

Vu les divergences constatées lors de l'examen du point, l'Assemblée générale a demandé au Bureau exécutif de prendre toutes les informations utiles afin de proposer le modèle de cachet.

13-Prestation de serment des nouveaux membres

Soixante-onze (71) nouveaux membres ont prêté serment devant le Bureau exécutif qui leur en a donné acte et les a renvoyés à l'exercice de la profession,

conformément à l'article 20 de loi n°3-2023 du 22 février 2023 portant création et organisation de l'Ordre des ingénieurs du Congo en sigle « OIC »

En application de l'article 87 du règlement intérieur, la phrase suivante a été prononcée par l'ensemble des impétrants : « ***Moi Ingénieur, je jure d'exercer ma profession avec conscience, probité et d'observer les lois et règlements de l'Ordre des Ingénieurs du Congo, dans le strict respect de l'intérêt public*** »

c- clôture des travaux

L'Assemblée générale a été clôturée par l'ingénieur **Victor ANDALETIA** qui a félicité les participants pour les brillants résultats auxquels ils ont aboutis et les a conviés à intérioriser ces conclusions obtenues.

Enfin, il a souhaité bon retour aux participants venus de l'intérieur et a déclaré clos les travaux de la troisième Assemblée générale ordinaire.

14- communiqué final

Il a été adopté avec amendements

Après la photo de famille, un apéritif a ponctué la fin des travaux.

Fait à Brazzaville, le 9 mai 2026

L'Assemblée générale